

BNIA

Dynamique Armagnac

Au cours de sa séance du 7 avril 2009, le Conseil de Direction du BNIA, composé de professionnels de terrain, conscients des difficultés économiques actuelles a décidé à l'unanimité de :

- rester volontariste dans l'organisation d'actions commerciales communes, en France comme à l'étranger, en 2009, car le repli sur soi ne peut être une réponse utile ;
- demeurer à l'écoute des consommateurs dont le "code a changé" en faisant mieux connaître les spécificités de l'Armagnac et sa démarche de "spirit vertueux" ;

- réaffirmer les valeurs de solidarité qui sont celles de son terroir en affectant 5 % de son budget de promotion au soutien à la replantation de chênes abattus lors de la récente tempête et essentiels à sa production.

Par ces décisions, le BNIA souhaite réaffirmer sa confiance en l'avenir d'un produit multisécu- laire qui après deux années réussies doit continuer sa marche en avant même s'il doit rencontrer quelques mois de vents défavorables.

6 Volonté Paysanne du Gers n° 1163 - 30 avril 2009